

# Rapport sur le concours d'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> classe – Session 2019

Le Centre de Gestion de l'Eure a organisé le concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2019.

Après un recensement fait auprès des collectivités du département de l'Eure, le nombre de postes mis au concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est de 27 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 16 postes au concours externe
- 10 postes au concours interne
- 1 poste au concours de 3<sup>ème</sup> voie

## Les dates d'inscription au concours d' ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - SESSION 2019

Retrait des dossiers : du 16 octobre 2018 au 7 novembre 2018

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 novembre 2018

Date des épreuves d'admissibilité : le 26 mars 2019

Nombre de dossiers reçus :	70	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	61	candidats			
Nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites :	48	candidats	soit :	78.69%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des deux épreuves écrites :	13	candidats	soit :	21.31%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	1	candidat a demandé un aménagement d'épreuve (personnes handicapées):			
		<b>Nature de l'aménagement :</b>	-1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps supplémentaire ainsi que de l'agrandissement du sujet (de A4 en A3) pour l'épreuve écrite		

## Pour rappel :

### Les conditions d'inscription au concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### ✚ Concours Externe

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, (missions définies à l'article 3 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les candidats remplissant les **conditions dérogatoires** suivantes :

- Les mères et les pères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- Les sportifs de haut niveau, inscrits sur la liste établie par le ministre des sports,
- Peuvent également se présenter au concours les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes.

#### ✚ Concours Interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions. Les militaires et les magistrats peuvent s'inscrire au concours interne (article 36 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

#### ✚ Troisième Concours

Le troisième concours avec épreuves est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant **une durée de quatre ans au moins**

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (art.36 loi 84-53). Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats auront été simultanées ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

## La nature des épreuves

Les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des adjoints d'animation territoriaux principal de 2<sup>ème</sup> classe comprennent les épreuves suivantes :

✦ **Les épreuves d'admissibilité** consistent en :

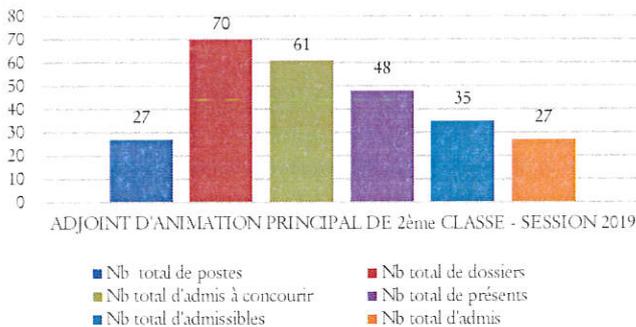
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
1°) L'épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois ( <i>durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1</i> ).	1°) Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant ( <i>durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 3</i> ) ; 2°) La rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation ( <i>durée : deux heures ; coefficient 2</i> ).	1°) Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales ( <i>durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 2</i> ) ; 2°) Une série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe peut être confronté ( <i>durée : une heure trente minutes ; coefficient 3</i> ).

✦ **Les épreuves d'admission** se décomposent comme suit :

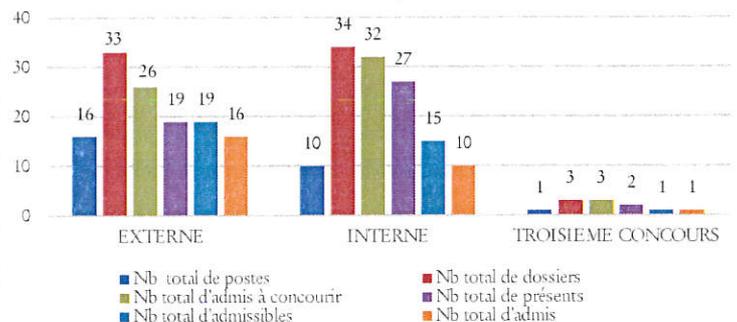
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
L'épreuve consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné ( <i>durée : quinze minutes ; coefficient 2</i> ).	Cette épreuve consiste en un entretien après une préparation de vingt minutes à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois ( <i>durée : vingt minutes ; coefficient 4</i> ).	L'épreuve d'admission du troisième concours comprend un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ( <i>durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4</i> ).

## Photographie générale du concours après l'épreuve écrite d'admissibilité

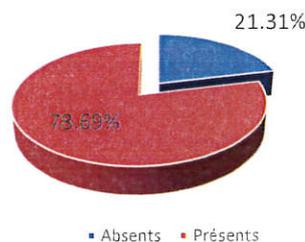
PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LE CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



PHOTOGRAPHIE SUR LE CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019 (par voie de concours)



Taux d'absentéisme et de présence total aux épreuves écrites d'admissibilité au concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe 2019



## I) Le jury d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe - session 2019 (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 26 mars 2019 dans les locaux du CDG 27.

Le jury d'admissibilité, réuni le 27 mai 2019 au Centre de Gestion de l'Eure à 11 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer les épreuves d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Aucune anomalie n'a été constatée sur les devoirs rendus par les candidats.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité pour chaque voie de concours. Ce seuil a été établi d'une part en tenant compte des notes obtenues par chaque candidat et d'autre part du nombre de postes ouverts.

Après étude ces derniers, le jury a déclaré 35 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission répartis comme suit :

- 19 candidats au concours externe (seuil d'admissibilité : 9.00/20)
- 15 candidats au concours interne (seuil d'admissibilité : 8.10/20)
- 1 candidat au troisième concours (seuil d'admissibilité : 9.20/20)

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 17,19 et 24 juin 2019. Tous les candidats de chaque voie de concours ont été évalués par le même jury.

## II) Le jury d'admission

Le jury d'admission, réuni le 26 juin 2019 au Centre de Gestion de l'Eure à 11 heures 00, a statué sur les candidats admis.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury a arrêté le nombre de candidats déclarés admis.

Le jury a déclaré 27 candidats admis au concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'issue des épreuves écrites et orale comme suit :

- 16 candidats au concours externe (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.33/20 soit 31.00 points sur 60).
- 10 candidats au concours interne (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.00/20 soit 90.00 points sur 180).
- 1 candidat au troisième concours (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.89/20 soit 98.00 points sur 180).

**Pour rappel :** Conformément au décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :

- Article 17 : « ... En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante ».
- Article 18 : « Le jury est souverain. Il peut seul prononcer l'annulation d'une épreuve. Il détermine la liste des candidats admissibles et des candidats admis, après avoir procédé à l'examen des résultats des candidats. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par un coefficient. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. »
- Article 19 : « A l'issue des épreuves d'admission, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis aux concours et aux examens professionnels. Cette liste fait, le cas échéant, mention de la spécialité, de l'option ou de la discipline choisie par chaque candidat. Pour les concours, elle est arrêtée dans la limite des places ouvertes. Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours. Il transmet la liste d'admission ainsi établie à l'autorité organisatrice du concours ou de l'examen avec un compte rendu de l'ensemble des opérations... ».

CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – SESSION 2019QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019

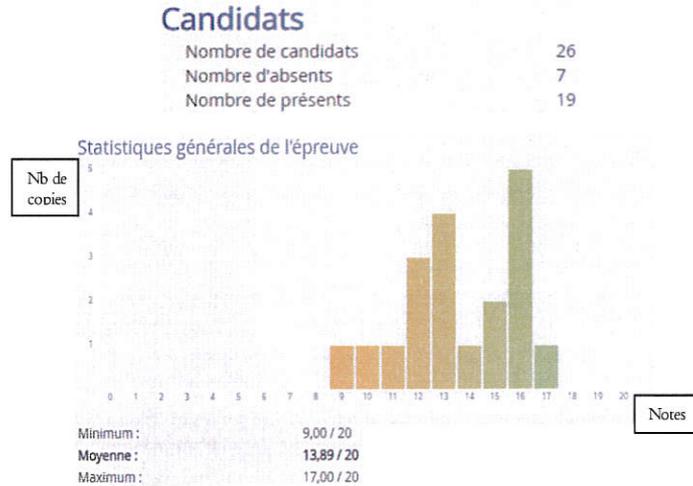
	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à :	Nb de candidats déclarés admissibles (Jury du 27/05/2019)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb adms à concourir
<b>Externe</b> (Pour rappel en 2015)	<b>16</b> (22)	<b>33</b> (50)	<b>26</b> (30)	<b>7</b> (7)	<b>19</b> (23)	<b>26.92%</b> (23.33%)	<b>73.08%</b> (76.37%)	Q.C.M. : <b>13.89/20</b> (10.37/20)	Q.C.M. : <b>17.00/9.00</b> (14.50/5.50)	<b>13.89/20</b> (10.37/20)	<b>17.00/9.00</b> (14.50/5.50)	<b>9.00/20</b> (10.00/20)	<b>19</b> (14)	<b>73.08%</b> (46.67%)
<b>Interne</b> (Pour rappel en 2015)	<b>10</b> (15)	<b>34</b> (66)	<b>32</b> (66)	<b>5</b> (3)	<b>27</b> (63)	<b>15.63%</b> (4.55%)	<b>84.37%</b> (95.45%)	Q.C.M. : <b>8.87/20</b> (12.46/20) Rédaction d'une note : <b>7.43/20</b> (7.82/20)	Q.C.M. : <b>14.50/5.50</b> (16.00/7.00) Rédaction d'une note : <b>13.50/1.50</b> (14.00/1.00)	<b>8.29/20</b> (10.60/20)	<b>12.00/4.50</b> (14.60/5.80)	<b>8.10/20</b> (11.00/20)	<b>15</b> (29)	<b>46.88%</b> (43.94%)
<b>Troisième voie</b> (Pour rappel en 2015)	<b>1</b> (2)	<b>3</b> (4)	<b>3</b> (2)	<b>1</b> (1)	<b>2</b> (1)	<b>33.33%</b> (50.00%)	<b>66.67%</b> (50.00%)	Questions FPT : <b>3.13/20</b> (9.75/20) Cas pratique :	Questions FPT : <b>5.00/1.25</b> (9.75/9.75) Cas pratique :	<b>5.60/20</b> (9.90/20)	<b>9.20/2.00</b> (9.90/9.90)	<b>9.20/20</b> (9.90/20)	<b>1</b> (1)	<b>33.33%</b> (50.00%)
<b>Total</b> (Pour rappel en 2015)	<b>27</b> (39)	<b>70</b> (120)	<b>61</b> (98)	<b>13</b> (11)	<b>48</b> (87)	<b>21.31%</b> (11.22%)	<b>78.69%</b> (88.78%)						<b>35</b> (44)	<b>57.38%</b> (44.90%)

# REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

## I) Le concours externe

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE DE **Q.C.M.** : (durée : 45 mn ; coefficient 1).

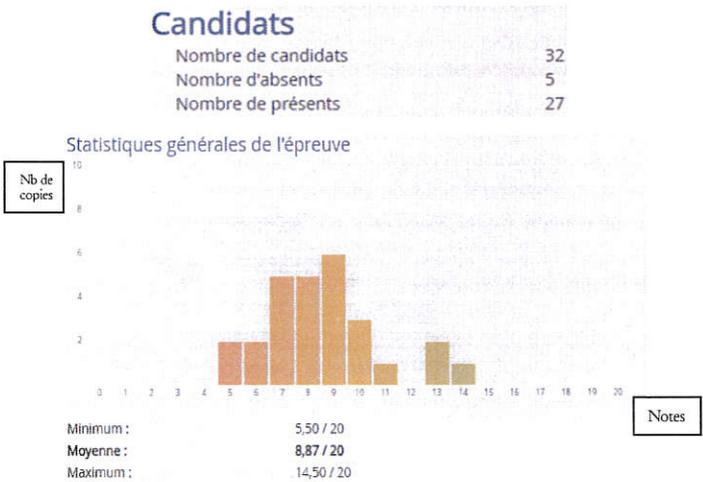
(Nb : Les externe n'ayant qu'une seule épreuve, cette note correspond aussi à la moyenne générale de l'épreuve d'admissibilité)



## II) Le concours interne

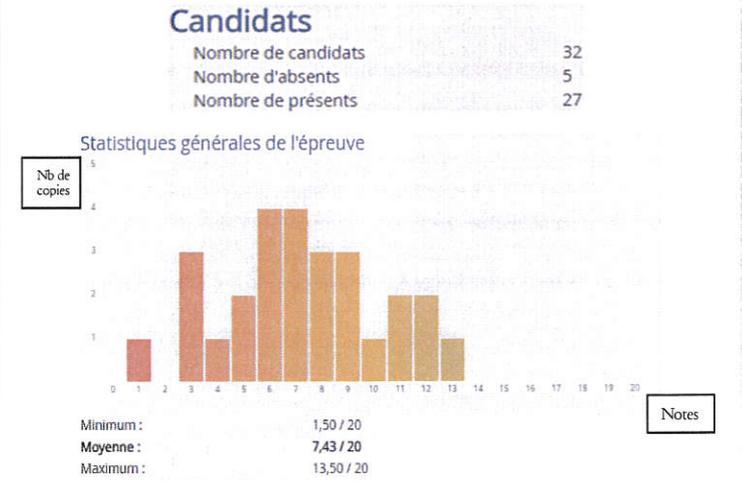
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE DE **Q.C.M.** : (durée : 45 mn ; coefficient 3).

(durée : 45 mn ; coefficient 3).



REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE DE **REDACTION D'UNE NOTE** : (durée : 2 heures ; coefficient 2).

(durée : 2 heures ; coefficient 2).

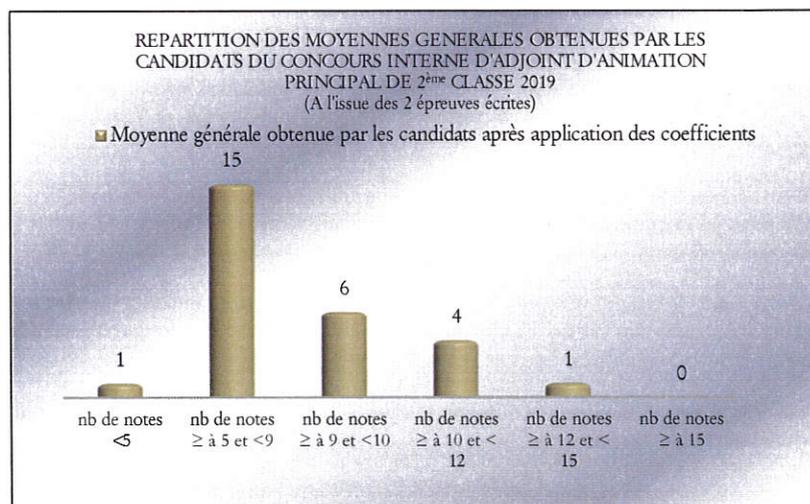


## REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS INTERNES A L'ISSUE DES 2 EPREUVES

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019 (A l'issue des 2 épreuves écrites)

■ Moyenne générale obtenue par les candidats après application des coefficients

Moyenne la plus basse : 4.50 / 20  
Moyenne des moyennes : 8.29 / 20  
Moyenne la plus haute : 12.00 / 20



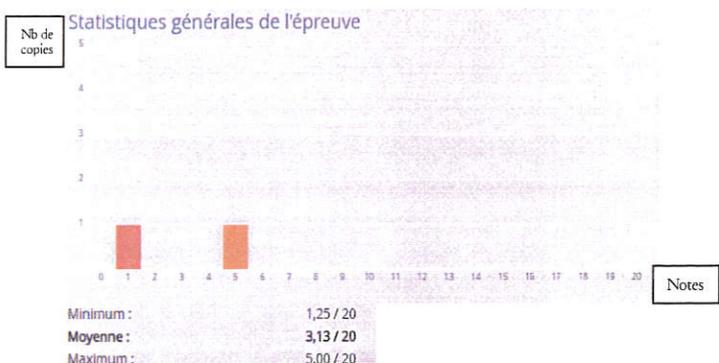
### III) Le troisième concours

#### REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE DE

**QUESTIONS SUR LA F.P.T.** : (durée : 45 mn ; coefficient 2).

##### Candidats

Nombre de candidats	3
Nombre d'absents	1
Nombre de présents	2

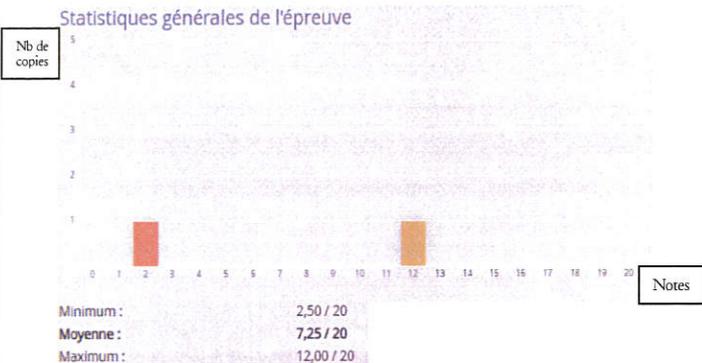


#### REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE DE

**CAS PRATIQUE** : (durée : 1 heure 30 ; coefficient 3).

##### Candidats

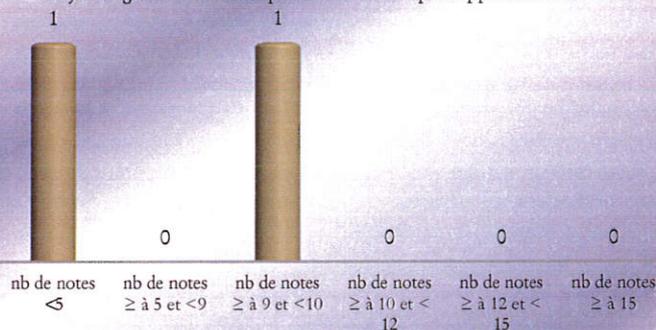
Nombre de candidats	3
Nombre d'absents	1
Nombre de présents	2



#### REPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS AU TROISIÈME CONCOURS A L'ISSUE DES 2 ÉPREUVES

##### REPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DU TROISIÈME CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019 (A l'issue des 2 épreuves écrites)

■ Moyenne générale obtenue par les candidats après application des coefficients



Moyenne la plus basse : 2.00 / 20  
**Moyenne des moyennes : 5.60 / 20**  
Moyenne la plus haute : 9.20 / 20

#### Commentaires du jury sur les épreuves écrites d'admissibilité :

Au concours externe : - le Q.C.M. a plutôt été bien appréhendé par l'ensemble des candidats. Pas de remarques particulières n'ont été formulées par les membres du jury.

Au concours interne : - 1<sup>ère</sup> épreuve (le Q.C.M.) : Niveau assez moyen des candidats. Certains se sont fait piéger par les questions rédigées par la « négation » et par des réponses incomplètes. En effet, 0 point était attribué à une réponse incomplète à une question. Manque réel de réflexion.

- 2<sup>ème</sup> épreuve (la Note) : Il a été constaté pour un très grand nombre de candidats que les notes étaient trop brèves. Peu de détails et les documents fournis n'étaient peu ou mal exploités. Un manque d'analyse a été constaté. Les candidats ne sont pas à l'aise dans ce genre d'exercice. Ce sont plus des agents de terrain que des agents de « rédaction ».

Au troisième concours : - 1<sup>ère</sup> épreuve (les questions sur la F.P.T.) : Niveau inquiétant des candidats. Ces derniers n'ont pas du tout travaillé cette épreuve. Malgré des questions classiques sans aucune difficulté, les candidats ont montré un manque réel de connaissances (par exemple : ne savent pas le nombre de régions, les missions du maire méconnues...).

- 2<sup>ème</sup> épreuve (Cas pratique) : Epreuve, sans difficulté apparente, en lien avec les missions et les fonctions d'un adjoint d'animation.

Enfin, le jury met en garde les candidats, que certains perdent des points liés aux fautes d'orthographe et de syntaxes dans leur devoir. De fait, pensez à garder du temps pour vous relire.

## QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION -2019

Nb de postes	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 27/05/2019)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (1) (jury du 26/06/2019)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis	Nombre de points total du dernier candidat déclaré admis
<b>Externe</b> (rappel en 2015)	<b>16</b> (14)	<b>17</b> (12)	Entretien : <b>11.71/20</b> (13.75/20)	Entretien : <b>17.00/6.00</b> (16.00/8.00)	<b>12.49 / 20</b> (13.50/20)	<b>15.50 / 8.50</b> (15.17/9.00)	<b>16</b> (11)	<b>10.33/20</b> (12.33/20)	<b>31 points</b> (37.00 points)
<b>Interne</b> (rappel en 2015)	<b>10</b> (29)	<b>14</b> (29)	Entretien : <b>11.64/20</b> (11.83/20)	Entretien : <b>17.00/7.50</b> (19.00/2.50)	<b>10.51/ 20</b> (12.15/20)	<b>12.83 / 8.50</b> (15.44/7.33)	<b>10</b> (18)	<b>10.00/20</b> (11.72/20)	<b>90 points</b> (105.50 points)
<b>Troisième voie</b> (rappel en 2015)	<b>1</b> (1)	<b>1</b> (1)	Entretien <b>13.00/20</b> (15.00/20)	Entretien <b>13.00/13.00</b> (15.00/12.00)	<b>10.89/ 20</b> (12.17/20)	<b>10.89 / 10.89</b> (12.17/12.17)	<b>1</b> (2)	<b>10.89/20</b> (12.17/20)	<b>98 points</b> (109.50 points)
<b>TOTAL</b> (rappel en 2015)	<b>27</b> (39)	<b>32</b> (42)					<b>27</b> (30)		

### Commentaires du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Contrairement aux épreuves écrites, qui a déçu les membres du jury, l'épreuve orale, dans l'ensemble, a été plus correcte voire excellente pour certains candidats. Néanmoins, quelles que soient les voies de concours, le constat est le même, les candidats ont d'énormes lacunes, de méconnaissances pour toutes les questions en lien avec l'environnement territorial. Il y a un manque certain de préparation des candidats sur ce domaine. Le jury a rencontré un manque d'ouverture d'esprit et de curiosité. Les candidats restent cantonnés uniquement dans leurs missions.

Au concours externe : Les candidats ont plutôt réalisé de bonnes prestations sur toutes les questions en lien avec la profession.

Au concours interne : Contrairement aux candidats externes et du troisième concours, les candidats avaient une épreuve orale et ils devaient réaliser un exposé, après une préparation de 20 mn, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit sur une question, soit sur un texte soit sur un document graphique ou visuel. Certains candidats ont éprouvé des difficultés à analyser les candidats. Le jury a été surpris que des candidats lors de leur préparation ne prenaient pas de note, ce qui s'est traduit lors de leur passage devant le jury, par un exposé non structuré, qui partait dans « tous les sens ».

Néanmoins, les questions concernant les fonctions et les missions d'un adjoint d'animation sont dans l'ensemble très correctes.

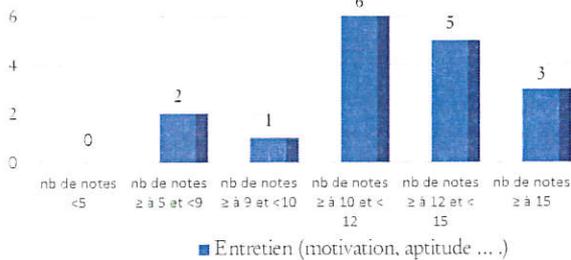
Au troisième concours : Rien à signaler sauf revoir le fonctionnement des collectivités territoriales.

# REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

## REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE DU CONCOURS EXTERNE :

(durée : 15 mn ; coefficient 2).

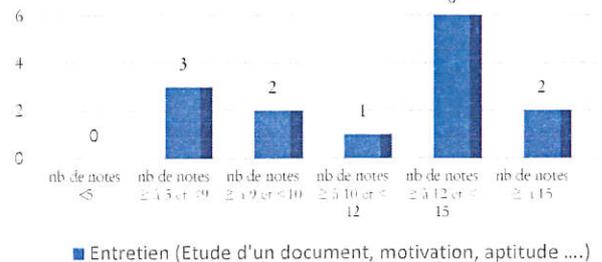
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



## REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE DU CONCOURS INTERNE :

(Préparation de 20 mn au choix du candidat sur un texte ou une question ou un document graphique ou visuel suivie de 20 mn d'entretien ; coefficient 4).

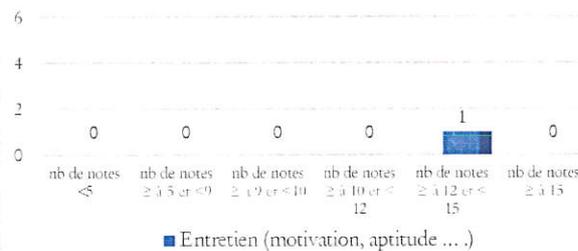
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



## REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE DU TROISIEME CONCOURS EXTERNE :

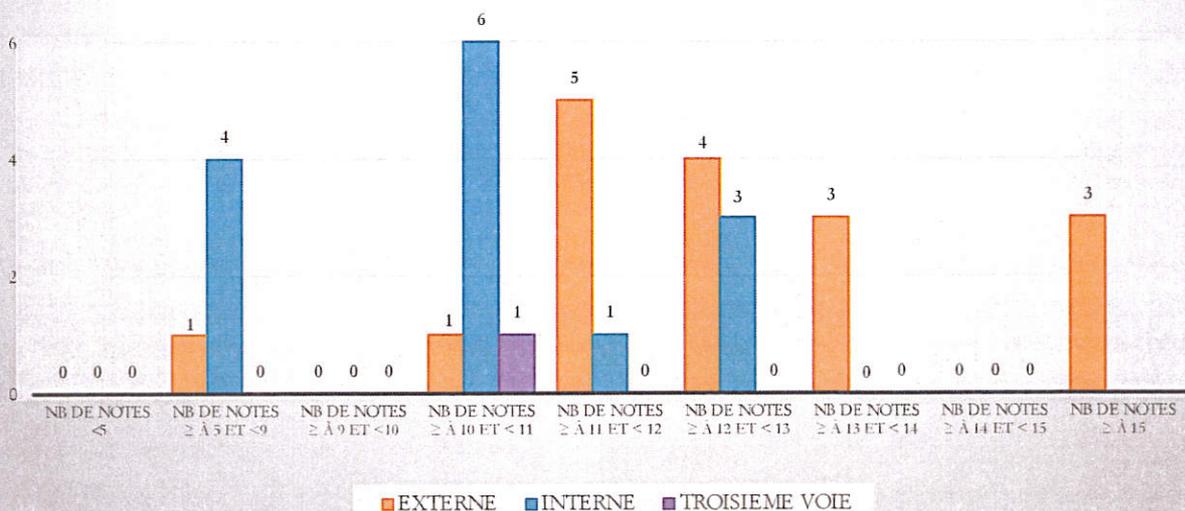
(Durée : 20 mn dont 5 minutes d'exposé ; coefficient 4).

REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



## REPARTITION DES MOYENNES GENERALES A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES ET ORALE DES CANDIDATS DE TOUTES LES VOIES DE CONCOURS

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - SESSION 2019

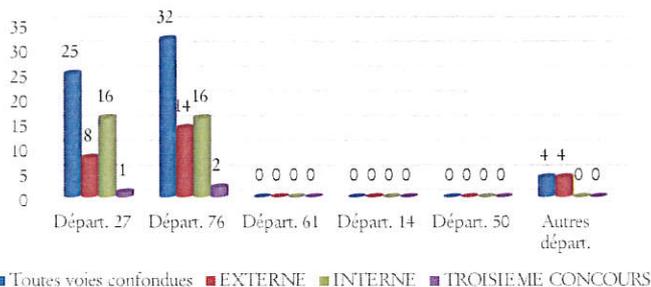


# PROFIL DES CANDIDATS

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – Session 2019

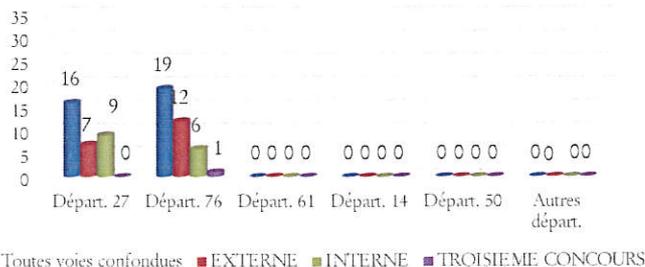
	Nombre candidats inscrits	Répartition géographique des candidats inscrits		Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir (lieu d'habitation)		Nombre candidats admissibles (jury du 27/05/2019)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles (lieu d'habitation)		Nombre de candidats déclarés Admis (jury du 26/06/2019)	Répartition géographique des candidats déclarés admis (lieu d'habitation)	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
Externe	33	départ. 27	9	26	départ. 27	8	19	départ. 27	7	16	départ. 27	7
		départ. 76	19		départ. 76	14		départ. 76	12		départ. 76	9
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	1		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	4		autres départements	4		autres départements	0		autres départements	0
Interne	34	départ. 27	17	32	départ. 27	16	15	départ. 27	9	10	départ. 27	5
		départ. 76	17		départ. 76	16		départ. 76	6		départ. 76	5
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
Troisième voie	3	départ. 27	1	3	départ. 27	1	1	départ. 27	0	1	départ. 27	0
		départ. 76	2		départ. 76	2		départ. 76	1		départ. 76	1
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
<b>Total</b>	<b>70</b>			<b>61</b>			<b>35</b>			<b>27</b>		

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



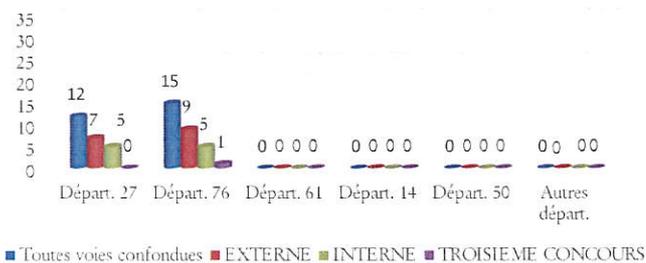
Après la réunion du jury d'admissibilité du 27/05/2019

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



Après la réunion du jury d'admission du 26/06/2019

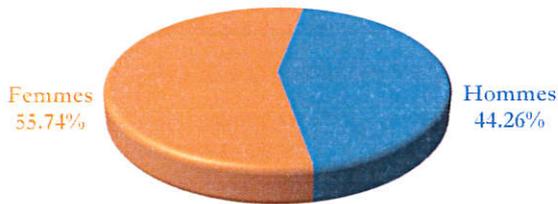
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



# REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

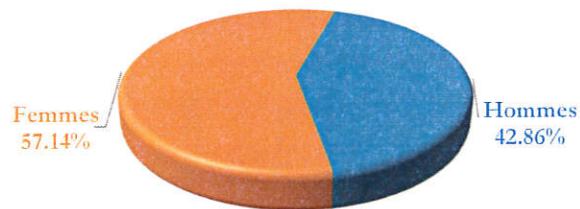
	Nombre candidat s admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nombre candidats admissibles (jury du 27/05/2019)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nombre de candidats déclarés Admis (jury du 26/06/2019)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
Externe	26	16	femme(s)	61.54%	19	12	femme(s)	63.16%	16	11	femme(s)	68.75%
		10	homme(s)	38.46%		7	homme(s)	36.84%		5	homme(s)	31.25%
Interne	32	16	femme(s)	50.00%	15	8	femme(s)	53.33%	10	6	femme(s)	60.00%
		16	homme(s)	50.00%		7	homme(s)	46.67%		4	homme(s)	40.00%
Troisième voie	3	2	femme(s)	66.67%	1	0	femme(s)	0.00%	1	0	femme(s)	0.00%
		1	homme(s)	33.33%		1	homme(s)	100.00%		1	homme(s)	100.00%
Total	61	34	femme(s)	55.74%	35	20	femme(s)	57.14%	27	17	femme(s)	62.96%
		27	homme(s)	44.26%		15	homme(s)	42.86%		10	homme(s)	37.04%

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



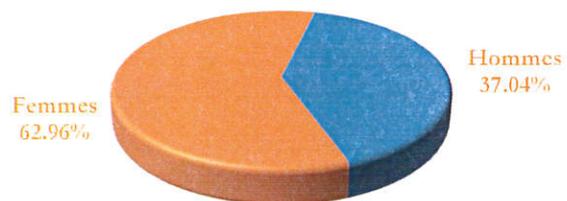
Après la réunion du jury d'admissibilité du 27/05/2019

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



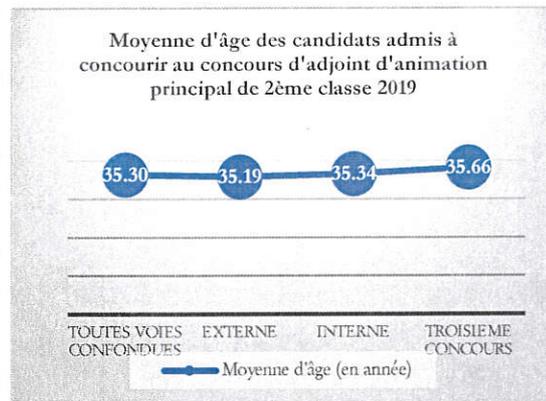
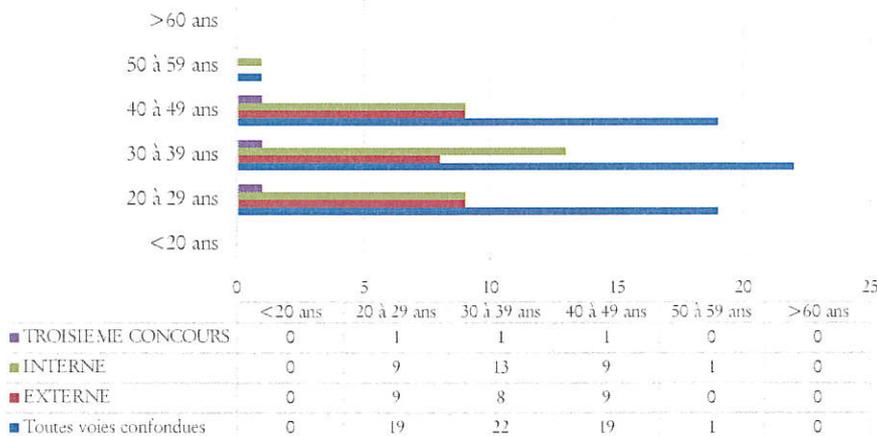
Après la réunion du jury d'admission du 26/06/2019

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



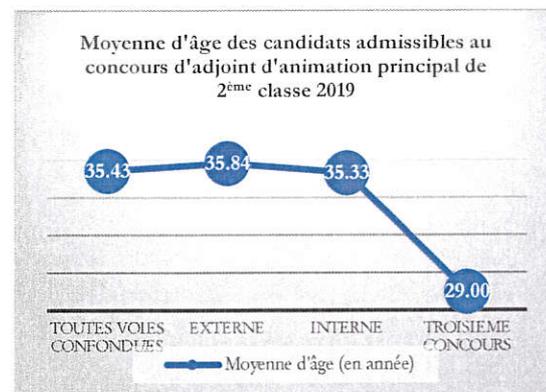
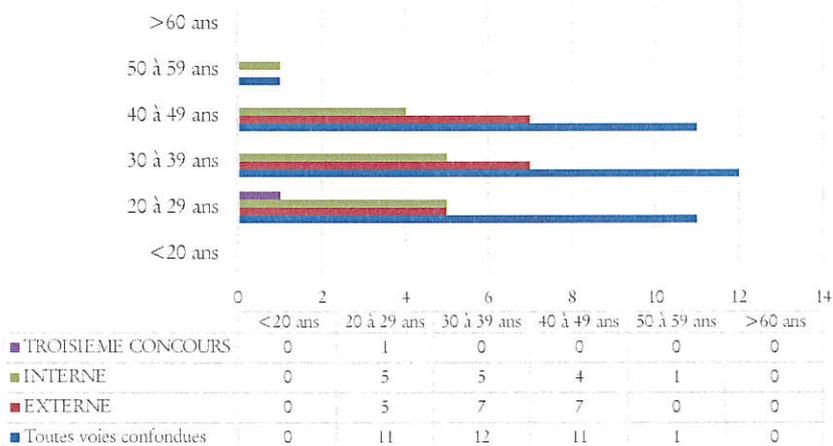
# REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGES

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS *DECLARES ADMIS A CONCOURIR* AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



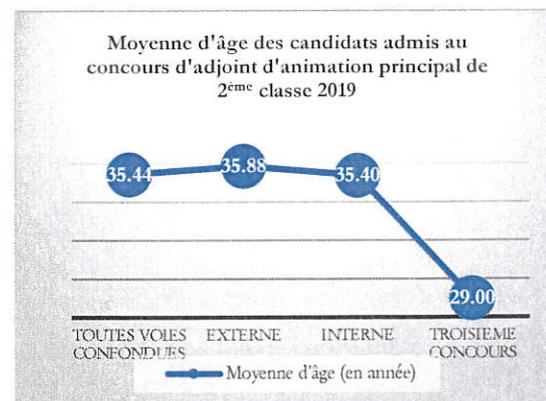
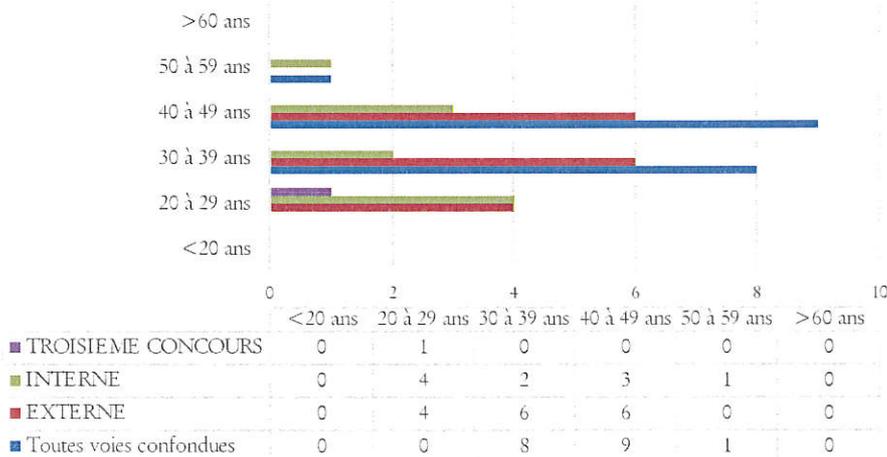
Après la réunion du jury d'admissibilité du 27/05/2019

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES *CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES* AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



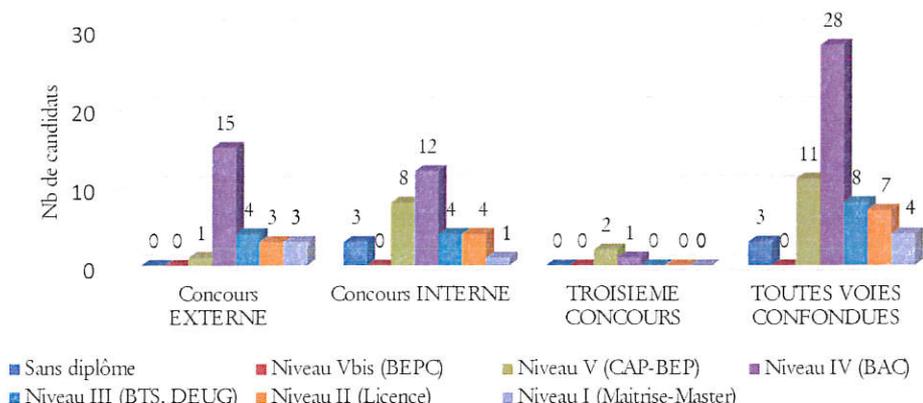
Après la réunion du jury d'admissibilité du 27/05/2019

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES *CANDIDATS DECLARES ADMIS* AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 2019



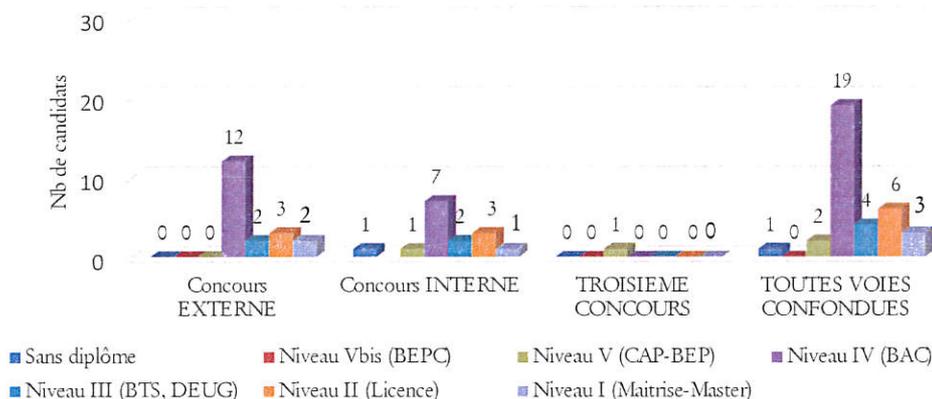
# REPARTITION DES CANDIDATS PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ETUDE DECLARE

## NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMIS A CONCOURIR AU** CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - SESSION 2019



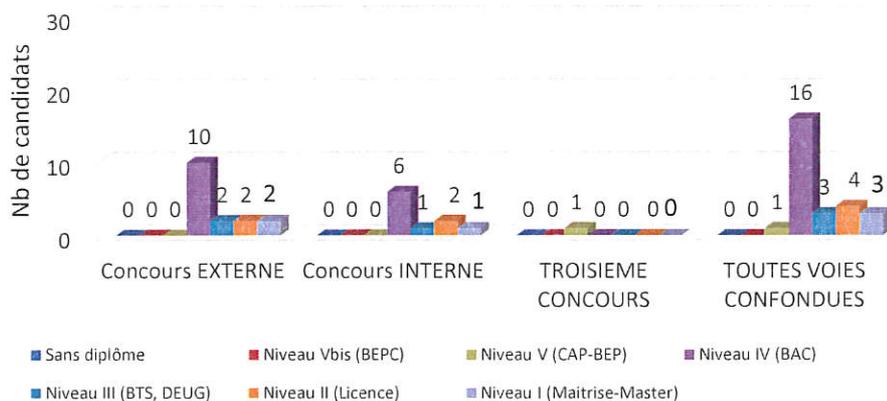
Après la réunion du jury  
d'admissibilité du 27/05/2019

## NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMISSIBLES AU CONCOURS** D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - SESSION 2019



Après la réunion du jury  
d'admission du 26/06/2019

## NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMIS AU CONCOURS** D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - SESSION 2019



Fait le 26 juin 2019  
La Présidente du Jury

*Isabelle Duong*  
Isabelle DUONG

